



03 88 51 62 73

E-mail : mairie-wittersheim@wanadoo.fr

03.2025

ARRÊTÉ MUNICIPAL
portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Commune de WITTERSHEIM,
VU le Code de la Route, et notamment ses articles R.44 et R. 225,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2542-2,
L 2213-1, L 2213-2 et L 2541-1,
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des
départements et des Communes, notamment l'article 25,
Vu la demande de la SDEA en date du 16 juillet 2025 en vue de réaliser des travaux
d'assainissement rue Principale

CONSIDERANT : qu'il est nécessaire de sécuriser la circulation rue Principale pour garantir la sécurité et la libre circulation des usagers.

ARRETE

- Article 1^{er} :** La circulation rue Principale au niveau du numéro 5 sera alternée sur une longueur de 10 mètres du **15 août au 15 septembre 2025**
- Article 2 :** La signalisation de position au droit du chantier sera mise en place par la SDEA.
- Article 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlement en vigueur.
- Article 4 :** Le Secrétaire Général de Mairie, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Haguenau.

Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie de Wittersheim.

Fait à Wittersheim, le 17 juillet 2025.

Brigitte Winstel
1^{ère} Adjointe